



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2024-040

PUBLIÉ LE 25 MARS 2024

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /**

53-2024-03-25-00001 - Arrêté du 25 mars 2024 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire (2 pages)

Page 3

## **Direction départementale des finances publiques 53 /**

53-2024-03-25-00003 - SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE - Délégation de signature (2 pages)

Page 6

Direction départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des  
populations de la Mayenne

53-2024-03-25-00001

Arrêté du 25 mars 2024 portant subdélégation  
de signature de M. Serge MILON, directeur  
départemental de l'emploi, du travail, des  
solidarités et de la protection des populations,  
en ce qui concerne sa compétence  
d'ordonnateur secondaire



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations

**Arrêté du 25 mars 2024  
portant subdélégation de signature de M. Serge MILON,  
directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,  
en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire**

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directeurs adjoints départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté de Mme la préfète de la Mayenne du 13 septembre 2023 portant délégation de signature à M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : en application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2023 susvisé, délégation de signature est donnée pour les recettes relatives à l'activité du service et pour l'exécution (engagement, liquidation, mandatement) des crédits des programmes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral précité :

► aux agents en poste à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne :

- M. Bruno JOURDAN, directeur départemental adjoint
- Mme Christelle MANCEAU, cheffe du pôle Travail
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « accès à l'emploi » et « accompagnement des mutations économiques »
- M. Benyounès ALLALI, chef du service « asile, intégration et lutte contre la pauvreté »
- Mme Laurence MARTIN, cheffe du service « protection juridique et sociale »
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service « hébergement, accès au logement »
- Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service « santé et protection animales »
- Mme Annabelle GARAND, cheffe du service d'inspection de l'abattoir SNV-Château-Gontier
- Mme Isabelle SCIMIA, cheffe du service « qualité et sécurité de l'alimentation »
- Mme Virginie SOULAN, adjointe à la cheffe du service « qualité et sécurité de l'alimentation »
- Mme Laetitia PINÇON, secrétaire du service « qualité et sécurité de l'alimentation »
- Mme Cécile BRUAND, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Patricia LEVÉE, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Delphine EMERY, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Hélène BEUROIS, technicienne « santé et protection animales »
- Mme Catherine MAIGNAN, technicienne « santé et protection animales »

- Mme Mélanie BRETON, technicienne « santé et protection animales »
- Jean-Pierre GÉRAULT, technicien « santé et protection animales »
- Mme Solenne VALLÉE, technicienne « qualité et sécurité de l'alimentation »
- M. Frédéric BRÉNÉOL, chargé de mission hébergement et politiques sociales du logement
- Mme Fabienne MAILÉ, chargée de mission pôle solidarités, emploi et entreprises
- Mme Ilham EL AOUNI, gestionnaire administrative et budgétaire

et

► aux agents en poste à la direction départementale de la protection des populations du Maine-et-Loire :

- M. Luc BLAITEAU, responsable de la plateforme régionale budgétaire mutualisée Chorus BOP 206,
- Mme Isabelle GOUPILLE, gestionnaire CHORUS
- Mme Lucie JOUSSELIN, gestionnaire CHORUS

Délégation est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

**Article 2** : la signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : « **Pour la préfète et par délégation** ».

**Article 3** : l'arrêté du 24 novembre 2023 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, en ce qui concerne sa compétence d'ordonnateur secondaire est abrogé.

**Article 4** : le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs. La signature des agents auxquels M. Serge MILON a subdélégué sa signature devra être accréditée auprès du comptable assignataire.

Laval, le 25 mars 2024

Le directeur départemental de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations

Serge MILON



Direction départementale des finances  
publiques 53

53-2024-03-25-00003

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE  
- Délégation de signature

**Direction départementale  
des Finances publiques de la Mayenne**  
24 allée de Cambrai  
53000 Laval

## **Délégation de signature Service de Gestion Comptable de Mayenne**

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Mayenne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mesdames Christelle LEBEAU et Véronique GARNIER et Messieurs Denis JUDON, Victor NIVET et Cédric DAVOUST , inspecteurs des finances publiques, adjoints au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Mayenne, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service .

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée	Montant
LANDAIS Valérie	Contrôleur principal	6 mois	1.000 €
LALAU Cécilia	AAP 2è classe	6 mois	1.000 €
LECLERCQ Romain	AAP 1è classe	6 mois	1.000 €

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

**aux agents de l'antenne de Mayenne du SIP départemental désignés ci-après, dans le cadre des permanences tenues dans les Espaces France Services:**

Nom et prénom des agents	Grade	Durée	Montant
ORY Jean-Marc	Contrôleur Principal	6 mois	1.000 €
DEROUAULT Marion	Contrôleur	6 mois	1.000 €
BELOSOUKINSKI Sonny	AAP 2è classe	6 mois	1.000 €
POIRIER Gwendoline	AAP 2è classe	6 mois	1.000 €
MACHARD Mylène	AAP 2è classe	6 mois	1.000 €

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

À Mayenne, le 25 mars 2024

Le comptable

Paul RICHOU

Inspecteur divisionnaire hors classe